



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/216/Corr.1

S/20580/Corr.1

19 avril 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 28 et 36 de la liste préliminaire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 7 avril 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Rectificatif

La Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies a
demandé la rectification suivante :

Annexe, paragraphe 2, onzième ligne

Après M. Mohamed Djeghaba ajouter, Ministre des moudjahines

* A/44/50/Rev.1.